



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20015
14 juillet 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 14 JUILLET 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEIT AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, je voudrais ici me référer à la lettre qui vous a été adressée par le Représentant permanent par intérim de la République islamique d'Iran et dont le texte est paru dans le document S/20003 daté du 11 juillet 1988.

Le Koweït regrette de se trouver obligé une fois encore de réfuter les allégations de l'Iran concernant l'utilisation de l'espace aérien koweïtien dans la guerre entre l'Iraq et l'Iran, et ne comprend pas que cette lettre ait pu être distribuée à l'heure actuelle.

Le Koweït a déjà réfuté à de multiples reprises ce type d'allégation, notamment dans sa dernière lettre datée du 9 mai 1988 (S/19872), et réaffirme sa position qui consiste à interdire à toute partie non koweïtienne de se trouver sur son territoire, dans ses eaux territoriales ou dans son espace aérien ou de les utiliser.

Bien que le Koweït ne soit pas partie à la guerre tragique qui sévit depuis de nombreuses années entre l'Iraq et l'Iran, il s'est néanmoins efforcé par tous les moyens et dans toutes les instances et organisations internationales de trouver une solution pacifique, équitable et honorable à ce conflit.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN